

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU JURA

REGISTRE

**DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LOUVATANGE**

SEANCE DU 30 novembre 2022**Nombre :**

- de conseillers en exercice : 7
- de membres présents : 4
- de votants : 4

Date de convocation :

23/11/2022

Date d'affichage :

07/12/2022

N° de délibération :

029-2022

L'an dux mil vingt deux, le trente novembre à 20h00, le Conseil Municipal de Louvatange, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de mairie, sous la présidence de M. Gérôme FASSETNET, Maire.

Présents : Gérôme FASSETNET, Valérie BIDAL, Olivier GUILLEMIN, Martial MATZ

Absents excusés : Valérie POCARD, Mickaël REBILLET, Nicolas VUILLEMENOT

Secrétaire de séance : Martial MATZ

Objet : Attribution du marché de travaux de voirie 2022

Vu le marché lancé en procédure adaptée le 09 septembre 2022 à 09h00 et
Vu les 6 offres réceptionnées le 14 novembre 2022 à 12h00.

Considérant le rapport d'analyse des offres par le maître d'œuvre, Verdi ingénierie, le Maire propose au conseil municipal de retenir l'offre de l'entreprise SAS JC BONNEFOY pour un montant global de 69 270,36 € HT.

Après avoir délibéré, le conseil communal à l'unanimité :

- APPROUVE le choix de retenir l'entreprise SAS JC BONNEFOY pour un montant global de 69 270,36 € HT ;
- SOLLICITE l'aide des financeurs au meilleur taux sur un montant global de 77 032,86 € HT réparti comme suit :
 - o Travaux = 69 270,36 € HT,
 - o Fais d'études (maîtrise d'œuvre et levé topographique) = 7 762,50 € HT.
- S'ENGAGE à autofinancer le montant résiduel ;
- S'ENGAGE à réaliser l'opération d'aménagement dans les règles de l'art ;
- DEMANDE une autorisation de démarrer les travaux ;
- AUTORISE le maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,
Martial MATZ



Le Maire,
Gérôme FASSETNET


